

ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

A2022-024

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de la Société FIBR@ TELECOM pour effectuer des travaux de génie civil notamment remplacement ou implantation de poteaux télécoms, dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire de VICQ SUR MER du 6 octobre 2022 au 31 décembre 2022 et/ou jusqu'à fin de travaux,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les travaux, les dispositions suivantes sont arrêtées :

Article 1 – L'entreprise FIBR@ TELECOM est autorisée à intervenir sur le territoire de VICQ SUR MER pour effectuer des travaux de génie civil notamment remplacement ou implantation de poteaux télécoms, dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire de VICQ SUR MER du 6 octobre 2022 au 31 décembre 2022 et/ou jusqu'à fin de travaux,

Article 2 – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise FIBR@ TELECOM.

Article 3 – Le responsable de l'entreprise FIBR@ TELECOM et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 27 septembre 2022

Le Maire,
Richard LETERRIER

